

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Plan Mobilité : Convention d'études portant sur deux avant-projets de voies réservées aux transports collectifs sur l'A50 et l'A7 et l'élaboration d'un schéma directeur des stations d'avitaillement de cars en GNV.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de cofinancement d'études pour la création de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes A7 et A50 et d'élaboration d'un schéma directeur de stations GNV dont le projet est joint au rapport,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense correspondante, soit 162 500 €, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**